

## FORMATION – VOLET PÉDAGOGIQUE

### Éducation aux médias :

Panorama de la presse, fonctionnement de la presse en ligne.

Les réseaux sociaux : potentialités et dangers.

Exercer sa citoyenneté dans la société de l'information.

### Formation à la recherche documentaire :

Adopter une stratégie de recherche sur Internet (mots clés, opérateurs booléens)

Panorama des outils de recherche sur le Net – un cas pratique : "Google".

Critique de l'information et vérification des sources.

### Les espaces informationnels du collège :

À la recherche des documents du CDI.

S'approprier un environnement informatique et les espaces informationnels.

Le traitement de texte.

### Les documents dans tous leurs états :

Documents et informations.

Les documents de fiction – Les documentaires – Les dictionnaires.

Les documents non textuels – l'image.

## VOLET CULTUREL

- Partenariat avec le réseau des médiathèques Paris – Vallée de la Marne.
- Diffusion de l'offre culturelle disponible en région parisienne sur l'ENT du collège.
- Projections de longs métrages à travers le Club Ciné du collège.



## Centre de Documentation et d'Information

### Livret d'accueil et de présentation



Le CDI, situé au 2ème étage du collège, est un lieu calme et privilégié pour la lecture, le travail et est un lieu de ressources pour la recherche d'informations.

**Le centre de documentation du collège est donc ouvert à tous, élèves et adultes.** En sa présence, le CDI est placé sous la responsabilité matérielle, morale et pédagogique du professeur documentaliste. Il y forme les élèves à l'Éducation aux Médias et à l'information (Cf page 4).

### 🕒 HORAIRES D'OUVERTURE ET MODALITÉS D'ACCÈS AU CDI 🕒

#### Les horaires d'ouverture du CDI sont affichés à l'entrée du CDI

Lundi, mardi, jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h à 17h, le vendredi de 9h30 à 14h.

Le professeur documentaliste va chercher les élèves rangés dans la cour sur l'emplacement "CDI" aux récréations de 10h40, 15h10 et à 13h05.

Lors des interclasses, les élèves montent, sur la base du volontariat, directement au CDI lorsqu'ils ont une heure de permanence.

Compte tenu de la surface du CDI, le nombre d'élèves avec des objectifs de recherche, de travail et de lecture plaisir est limité à 22 afin de préserver un environnement propice au travail.

## CONDITIONS D'ACCÈS AU CDI

**Le CDI est un espace privilégié où chacun doit pouvoir exercer sa curiosité et travailler dans de bonnes conditions.**

Sa fréquentation signifie l'acceptation d'un certain nombre de règles de vie, basées sur le respect du matériel et le respect des autres.

- Le CDI accueille les élèves désireux de lire, avancer sur un travail, se documenter. Il n'a pas pour vocation d'accueillir les élèves qui souhaitent discuter : aucune allée et venue ne sera acceptée.

**C'est pour cette raison que l'accès au CDI se fait sur la base du volontariat.**

- On vient au CDI parce que l'on a un objectif : recherche, lecture, consultation de documents (les élèves qui ont des recherches à faire sont toujours prioritaires).

## RÉSERVATION DU CDI – VENIR AU C.D.I AVEC VOS ÉLÈVES

★ Le CDI dispose de **treize postes informatique élèves** et d'un **poste professeur** relié à un TNI.

★ Le CDI peut être réservé à une classe ou à un groupe d'élèves et dans ce cas, seuls les élèves concernés sont autorisés à venir ; l'accès est toujours prioritaire pour une classe qui vient travailler avec un professeur ou dans le cadre d'un projet pédagogique.

★ Pour réserver le CDI, un bordereau de réservation du CDI est disponible en salle des professeurs. La réservation sera inscrite au planning du CDI afin de permettre à la Vie Scolaire d'optimiser la gestion des élèves de permanence.

## SÉANCE EN PARTENARIAT AVEC LE PROFESSEUR DOCUMENTALISTE

Les professeurs de discipline peuvent envoyer des élèves au CDI dans le cadre de recherches documentaires pendant leurs cours. Afin de faciliter le travail pédagogique avec le professeur-documentaliste et de réfléchir aux compétences info-documentaires à acquérir lors des travaux de recherches, vous devrez :

- idéalement **me prévenir deux jours avant la séance.**
- renseigner le plus précisément possible la fiche de liaison enseignant / professeur documentaliste.

## OUVERTURE DU CDI EN L'ABSENCE DU PROFESSEUR DOCUMENTALISTE : CONDITIONS

En tant que centre de ressources de l'établissement, le CDI est accessible à la communauté éducative en dehors des heures de présence du professeur documentaliste.

- Informer le professeur documentaliste, de la date et du créneau souhaités, qui renseignera le planning d'occupation du CDI.
- Bien veiller au respect des équipements par les élèves.
  - Ne pas accorder de prêt élève.
  - Ne jamais laisser les élèves seuls.

